

Interruptions volontaires de grossesse en Guadeloupe¹

Données 2021

Eléments de contexte

La loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG) rappelle que toute femme enceinte, majeure ou mineure, qui ne veut pas poursuivre une grossesse, a le droit de demander à un médecin l'interruption de sa grossesse. En France, l'IVG doit être pratiquée avant la 14^{ème} semaine de grossesse². L'IVG peut être pratiquée par un gynécologue, un médecin généraliste ou une sage-femme.



Selon les données de la DREES, plus de 223 000 IVG ont été réalisées en France en 2021 dont près de 3 500 en Guadeloupe. Le taux de recours à l'IVG sur notre territoire est plus du double de celui de l'hexagone, respectivement 41,2/1000 femmes de 15 à 49 ans *vs.* 14,9/1000 femmes de 15 à 49 ans.

Les données présentées dans ce document proviennent de l'étude de la Direction de la Recherche des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) réalisée en 2021, en France hexagonale et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM).

Points clés

- *3 461 recours à l'IVG en 2021, soit un taux de recours de 41,2‰ de femmes en âge de procréer.*
- *Chez les femmes mineures, le taux de recours est de 10,5‰ de femmes de 15 à 17 ans.*
- *Un taux de recours à l'IVG en Guadeloupe 2,7 fois plus élevé qu'en France hexagonal.*
- *L'IVG est plus souvent réalisée selon une méthode médicamenteuse.*
- *Environ six IVG sur 10 sont réalisées en cabinet libéral.*

¹ Guadeloupe hors Saint-Martin et Saint Barthélemy

² Loi du 2 mars 2022 visant à renforcer le droit à l'avortement

Méthodologie

Données DREES : Plusieurs sources sont mobilisées pour le suivi annuel du nombre des interruptions volontaires de grossesse (IVG) : la statistique annuelle des établissements de santé (SAE) ; les données recueillies dans le cadre du programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) pour les IVG réalisées en centres hospitaliers depuis 2014 ; le nombre de remboursements de forfaits (honoraires ou médicaments) pour les IVG médicamenteuses réalisées hors établissements hospitaliers disponible par mois depuis 2005 auprès de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), à partir des données du régime général.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/>

Près de 3 500 interruptions volontaires de grossesse réalisées en Guadeloupe en 2021

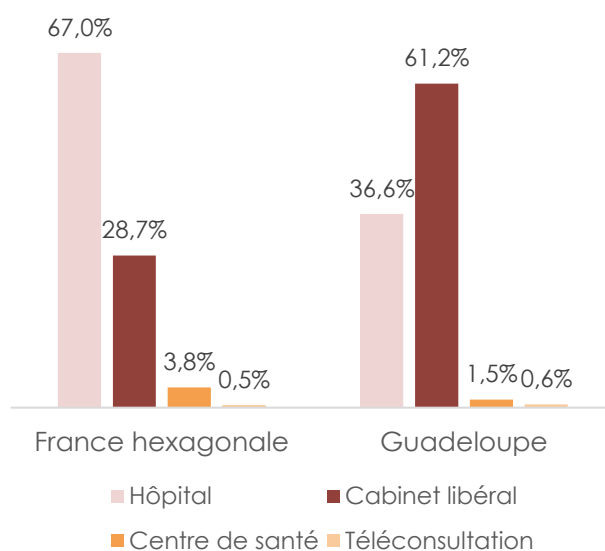
En 2021, 223 282 interruptions volontaires de grossesse ont été enregistrées en France entière dont 208 248 concernent des femmes résidant en France hexagonale et 3 461 en Guadeloupe (hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy).

Entre 2016 et 2021, le nombre d'IVG réalisées a augmenté de 14 % en Guadeloupe *vs.* 3 % en France hexagonale.

En Guadeloupe, les IVG sont plus souvent réalisées en cabinet libéral. Ainsi, parmi les 3 461 IVG réalisées en 2021, 2 119 IVG (61,2%) ont été réalisées en cabinet libéral, 1 268 (36,6 %) à l'hôpital, 52 IVG (1,5%) en centre de santé ou de planification et d'éducation familiale et 22 IVG (0,6 %) en téléconsultation.

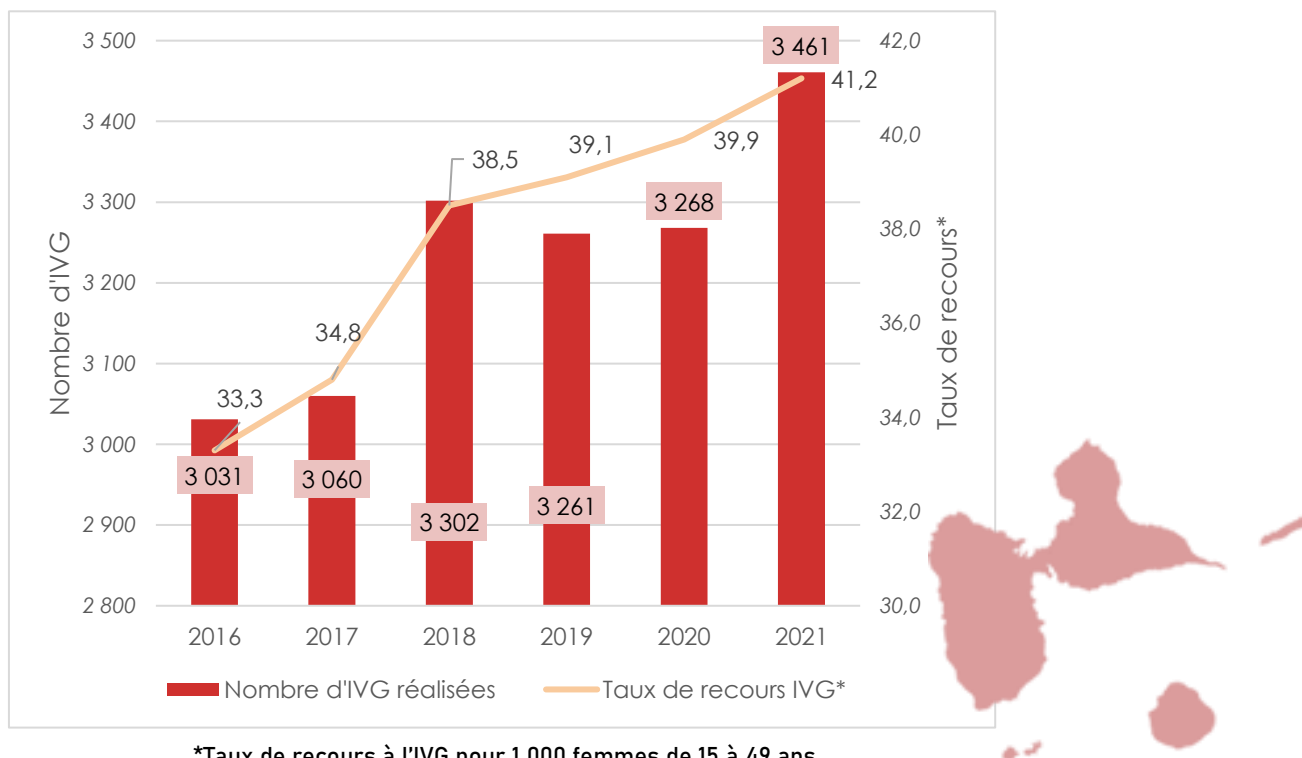
En France hexagonale, les IVG sont plus fréquemment réalisées en structure hospitalière (67,0%), qu'en cabinet libéral (28,7%) ou en centre de santé ou de planification et d'éducation familiale (3,8%), en 2021. (Figure 1).

Fig. 1. Répartition des lieux de réalisation de l'IVG selon le territoire. Données 2021



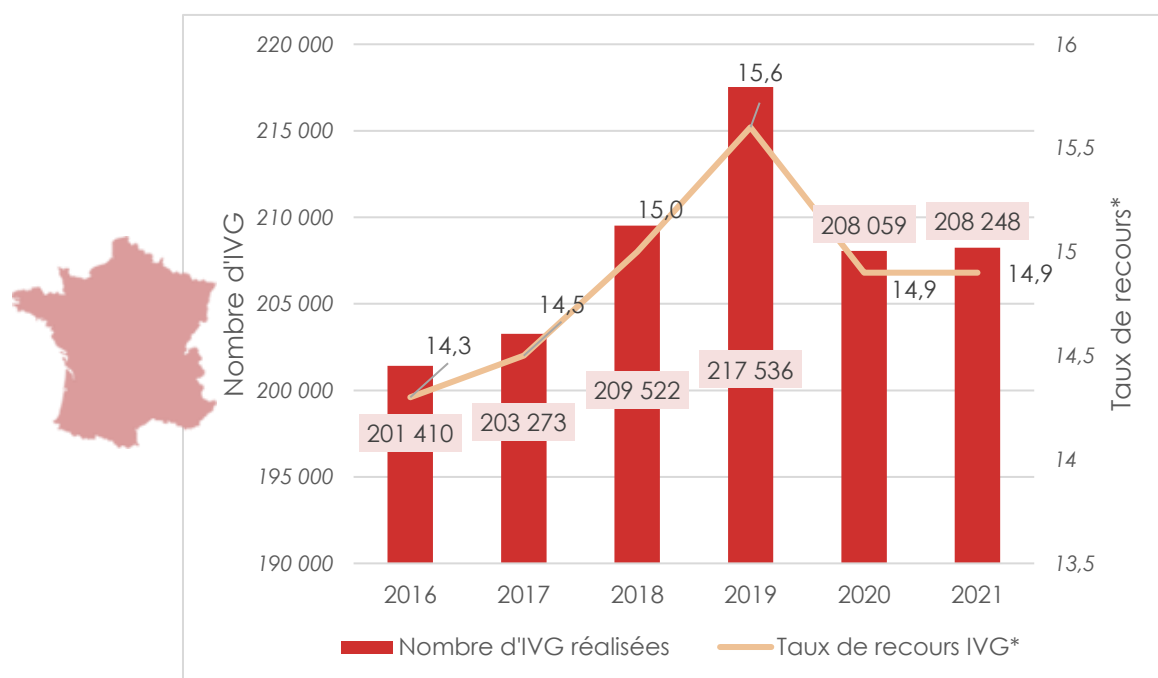
Source : DREES.- Exploitation ORSaG

Fig. 2a. Nombre d'IVG et taux de recours à l'IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans en Guadeloupe - Données 2016-2021



*Taux de recours à l'IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans
Source : Données DREES - Exploitation ORSaG

Fig. 2b. Nombre d'IVG et taux de recours à l'IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans en France hexagonale - Données 2016-2021



*Taux de recours à l'IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans
Source : Données DREES - Exploitation ORSaG

Un taux de recours à l'IVG est particulièrement élevé en Guadeloupe.

Le taux de recours à une interruption volontaire de grossesse est très élevé en Guadeloupe et a augmenté au cours du temps, passant de 33,3 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans en 2016 à 41,2 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans en 2021.

Ce taux est plus faible en France hexagonale et on observe une faible augmentation, passant de 14,3 IVG en 2016 à 14,9 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans en 2021. (Figure 2a et 2b).

En 2021, chez les jeunes femmes mineures, le taux de recours est de 10,5 pour 1 000 femmes de 15-17 ans en Guadeloupe et de 4,5 / 1 000 femmes de 15-17 ans en France hexagonale.

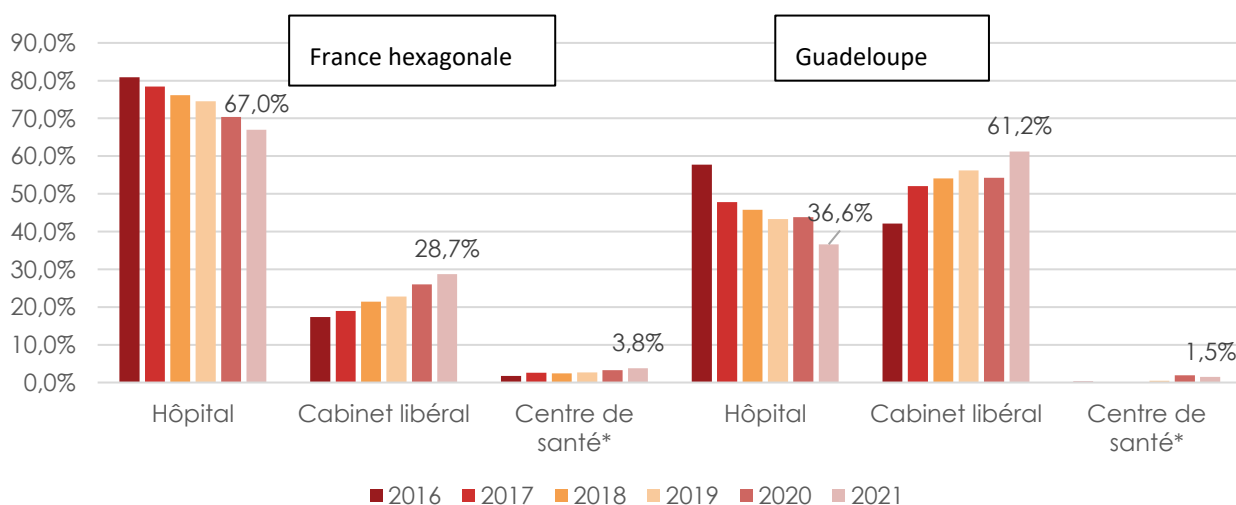
Augmentation de la part des IVG réalisées hors structure hospitalière entre 2016 et 2021

La part des IVG réalisées hors structure hospitalière (cabinet libéral ou centre de santé/planification et d'éducation familiale) par rapport à l'ensemble des IVG réalisées en Guadeloupe a augmenté, passant de 42% en 2016 à 63% en 2021.

En parallèle, la part des IVG réalisées à l'hôpital par rapport à l'ensemble des IVG réalisées en Guadeloupe a diminué, elle est passée de 58 % en 2016 à 37 % en 2021.

En France hexagonale, on observe également une augmentation des IVG réalisées hors structure hospitalière (19% en 2016 à 33% en 2021) et une diminution de celles effectuées à l'hôpital (Figure 3)

Fig 3. Evolution des lieux de réalisation de l'IVG selon le territoire - Données 2016-2021

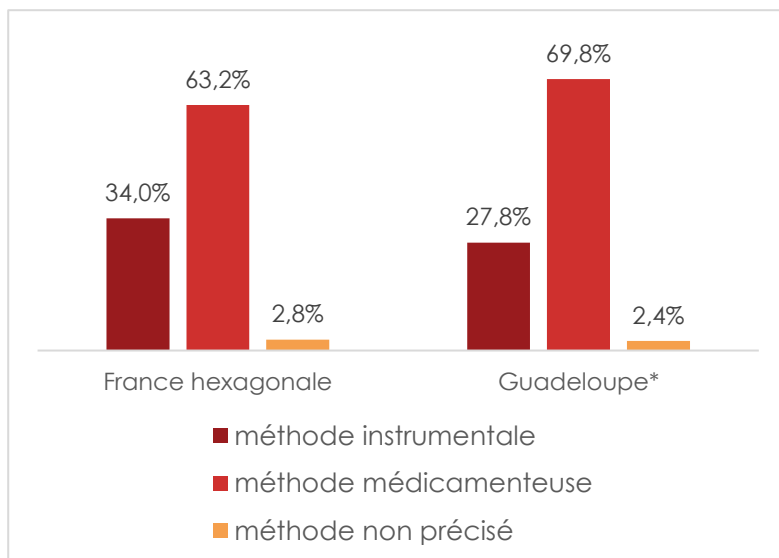


*Centre de santé ou centre de planification et d'éducation familiale
Source : Données DREES - Exploitation ORSaG

A l'hôpital, les IVG médicamenteuses sont en augmentation.

Parmi l'ensemble des IVG réalisées à l'hôpital en Guadeloupe, en 2021, 70% sont effectuées par une méthode médicamenteuse et 28% par une méthode instrumentale. (Figure 4). Les données montrent également que la part des IVG instrumentales diminue entre 2016 et 2021, elle passe respectivement de 36% à 28% en Guadeloupe et de 44% à 34% en France hexagonale. Sur cette même période, la part des IVG médicamenteuses réalisées à l'hôpital augmente, passant respectivement de 64% à 70% en Guadeloupe et de 55% à 63% en France hexagonale.

Fig4. Méthode de réalisation de l'IVG à l'hôpital selon le territoire
Données 2019



Source : Données DREES – Exploitation ORSaG

L'information sur la méthode utilisée n'était pas disponible pour 2% des IVG.

Pour information

L'IVG médicamenteuse, permettant d'interrompre une grossesse au moyen de comprimés, est autorisée jusqu'à 7 semaines de grossesse (9 semaines d'aménorrhée) en cabinet libéral ou dans un centre de santé ou de planification et d'éducation familiale.

L'IVG instrumentale (chirurgicale) consiste à une aspiration, elle est autorisée jusqu'à 14 semaines de grossesse dans un établissement de santé (hôpital, clinique) ou dans un centre de santé habilité.

Pour plus d'info : <https://www.has-sante.fr>

<https://www.ivginformo.com>